

AVIS DE PROJET DE SCISSION

de la sarl RESIDENCES GAVAUDUN

I. Société Scindée :

RESIDENCES GAVAUDUN SARL,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen, Sous le numéro 402 694 657,
Dont le siège social est lieu-dit Bezou, 47150 Gavaudun,

A l'issue de la scission, Résidences Gavaudun sera dissoute de plein droit, sans liquidation.

II. Sociétés Bénéficiaires :

GESGAV SARL en formation et **GESCOM SARL** en formation, sociétés ad hoc qui seront créées par l'effet de la scission, à immatriculer au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen et dont le siège social sera situé 1717 route de Vezou, 47150 Gavaudun.

A- Gesgav SARL en formation

Le montant de l'actif apporté par Résidences Gavaudun à la société en formation Gesgav est de 666 175,52 € et le montant du passif apporté est de 363 043,00 €, soit un actif net de 303 132,52 €, constituant la branche d'activité gestion de Résidences Gavaudun.

Les apports destinés à Gesgav sont consentis et acceptés moyennant l'attribution aux associés de Résidences Gavaudun de cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales constitutives de Gesgav, d'une valeur nominale de deux euros et quarante centimes (2,40 €) et qui porteront jouissance à compter de la date d'immatriculation de Gesgav.

Une part de Résidences Gavaudun donnera droit à une part de Gesgav.

A- Domgav SARL en formation

Le montant de l'actif apporté par Résidences Gavaudun à la société en formation Domgav est de 1 533 058,56 € et le montant du passif apporté est de 67 918,06 €, soit un actif net de 1 465 140,50 €, constituant la branche d'activité immobilière de Résidences Gavaudun.

Les apports destinés à Domgav sont consentis et acceptés moyennant l'attribution aux associés de Résidences Gavaudun de cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales constitutives de Domgav, d'une valeur nominale de onze euros et soixante centimes (11,60 €) et qui porteront jouissance à compter de la date d'immatriculation de Domgav.

Une part de Résidences Gavaudun donnera droit à une part de Domgav.

III. Formalités

Le projet de traité de scission a été établi à Gavaudun le 11 février 2024.